



COMMUNIQUE

Les trois organisations syndicales représentatives des personnels de l'enseignement maritime ont pris connaissance du projet de note de gestion des contractuels enseignants et CPE soumis par la DRH du MEDDTL le 11 avril dernier.

Nous jugeons ce projet irrecevable à la fois sur la méthode et sur le fond.

Sur la méthode, nous ne comprenons pas que ce projet qui a justement pour objectif majeur d'harmoniser et de rendre plus lisible la gestion des contractuels découple le chantier en ne s'intéressant dans un premier temps qu'aux seuls ACE et en écartant provisoirement les ACET. L'extrême hétérogénéité des situations et des contrats justifierait au contraire de travailler sur une vision globale en réintroduisant de la clarté et de l'équité entre les personnels.

Sur le fond, ce projet est inacceptable parce qu'il se fonde sur un principe dérogatoire au principe d'égalité dans la fonction publique, en plaçant les contractuels enseignants de l'enseignement maritime dans une situation d'iniquité criante par rapport aux titulaires (PLPA) et aux contractuels de l'Education Nationale et du ministère de l'Agriculture puisqu'ils se verraient imposés 21h de service hebdomadaire au lieu de 18h. Nous rappelons que la référence aux 21h de service ne correspond à aucun texte réglementaire en vigueur.

Ce projet est encore plus inacceptable, puisque ces contrats de 21h excluraient de facto l'accès au bénéfice de l'ISOE (part fixe et part variable) et de la rémunération d'éventuelles heures supplémentaires. Sur cette question, nous ne comprenons pas l'argutie juridique défendue par le MEEDTL selon laquelle les contractuels de l'enseignement maritime ne pourraient pas percevoir l'ISOE au motif que ce ministère ne dispose pas de texte en la matière ... !!! Par ailleurs ce projet ne propose aucune grille d'avancement. L'avancement ne dépendrait que de la seule bonne volonté du directeur d'établissement sans que l'agent puisse avoir un quelconque recours en cas d'abus ou d'injustice avérée.

Enfin, nous ne pouvons pas accepter davantage la discrimination introduite dans ce projet de note de gestion qui proposerait que les contractuels CPE soient recrutés à des indices inférieurs à ceux des contractuels enseignants.

Pour toutes ces raisons, nos trois organisations syndicales exigent du MEDDTL qu'il reprenne d'urgence ce projet de note de gestion sur une base identique à ce qui se pratique à l'Education Nationale ou au ministère de l'Agriculture en respectant le principe d'égalité qui prévaut dans la fonction publique.

Le 24 mai 2012